L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, 12 JUILLET 1893.

West End.

Ce soir, nouveaux exercices des sœurs Kart, dont le succès ne fait que grandir, à chaque représentation. Grand solo par M. Doucet, le meilleur haubois que l'on ait entendu ici, depuis Fourmes trouix, d'ancienne et heureuse mémoire. Grande fantaisie sur *Sigurd*, redemandée. L'ensemble qui a eu le plus de succès, cette année.

Jardins Colombiens.

Malgré le mauvais temps, il y avait foule hier, aux Jardins Colombiens, pour entendre M. Jules Levy, qui fait toujours merveille. Il est, du reste, fort habilement accompagné par l'orchestre des Gardes Continentaux. Et puis, quelle délicieuse brise sur le fleuve, chaque soir !

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 Juillet 1893.—Indications pour la Louisiane : Averses occasionnelles dans la partie sud ; beau dans le nord-ouest ; vents d'est à sud.

Température du 11 juillet 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin.....	82	25
Midi.....	80	24
3 P. M.....	82	25
6 P. M.....	80	24

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages—L. Wieg Sing à Mlle Marie Monnier ; Andrew S. Graham à Mlle Julia E. J. Kennedy ; Wm J. McGraw à Mlle Clara Saint ; John R. Coates à Mlle Louise J. Michel ; Frank Jackson à Mlle Mary Toney.

Naissances—Mmes Theodore Dubet, une fille ; Joseph F. Grosair, un garçon ; Joseph P. Bontegnan, une fille ; Alfred Cailborne, une fille ; Joseph O. Burns, un garçon ; Edward T. Fielding, un garçon.

Décès—Patrick Cosgrove 39 ans, rues Bourgogne et Espagne ; Victor Torres 44 ans, rues Danphine et Jordan ; Robert James Christian, 64 ans, 375 rue Septième ; Mme Catherine Maguel, 63 ans, 413 1/2 rue Bourgogne ; Mary J. Moore, 70 ans, 11 rue St Thomas ; Virginia Leslie, 30 ans, rues Locust et Philip.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auditeur des aliénations :

W. E. Raymond à T. L. Raymond, deux terrains bornés par les rues State, Jennet, Burtheville et Hurst, $1,900.

Mme R. Duffar à Mme J. Carmo, un terrain borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, $2,500.

Mme C. Mailhos à R. B. Benton huit terrains bornés par les rues Clay, Castiglione, Dupré, Nelson et St-Bernard, $875.

T. F. Egan Sr. à J. A. Schalk et als., un terrain borné par les rues Liberté, Howard, Thalie et Erato, $1,600.

W. J. Matthews à W. D. Alverson, portion de terre, borné par les rues Carondelet, Marengo, Baronne et Constantinople, $300.

Mme S. P. Blanc à B. Lavigne, quatre terrains bornés par le Bayou St Jean, Grande Route St Jean et la rue Esplanade, $1,700.

H. Wellman à T. Toemeny, deux terrains bornés par les rues General Taylor, Annonciation, Laurel et Austerlitz, $1,075.

Thomas Sully au People's Homestead Association, portion de terre, borné par les rues Carrollton, Plum, Short et Cinquième, $1,000.

Municipal Improvement Company, Limited à J. L. Snedekor, un terrain borné par les rue Jeannette, State, Pitt et Eleonore, $500.

S. Sabel et M. M. Levy à Ada B. Call, deux terrains bornés par les rues St-Charles, Pearl, Hillary et Adams, $2,500.

S. E. Hale à S. D. Moody & Cie, quatre terrains bornés par les rues Marengo, Général Taylor, St-Patrick et Ramparts, $15,950.

H. T. Singreon à J. A. Spaar, un terrain borné par les rue Howard, Liberté, Calliope et Clio, $2,650.

Mme H. Richards à W. W. Chapman, une portion de terre bornée par les rues Bordeaux, Valence, Baronne et Carondelet, $400.

Charles Seivers à la Mutual Loan and Building Company, un ilet borné par les rues St-Denis, St-Patrick, Delachaise et Foucher $900.

Le même acquéreur au même vendeur, la même propriété, $1,000.

F. Church à la Firemen's Building Association, une portion de terre, bornée par les rues Pacific, Elmire, Eliza et Alix, $656.

Le même acquéreur au même vendeur, la même propriété, $800.

Eliz (Mme J. P. Sterling) à A. Augusti, une portion de terre, bornée par les rues Water, Chestnut, Broadway et le chemin public, $29.

Eliz (succession de B. Gerdo) au même, quatre terrains bornés par les rues Dryades, St-Denis, Valence et Bordeaux, $40.

Eliz (T. C. Stewart) au même, deux terrains bornés par les rues Laurel, Constance, Soniat et Dufossat, $33.

Eliz (Mme E. F. McNair) au même, deux terrains bornés par les rues St-Patrick, St-David, Edmond et avenue Henry Clay, $62.

Eliz (Mme F. A. Lother) au même, un terrain borné par les rues Lerée, Preston, Webster, et Henry Clay, pas de prix

Cour Criminelle.—Section B.—Hannah Pier, recel ; rejet de la demande de nouvelle audition de cause.

Grand Jury.—Le grand jury a porté leurs trois accusations de violation de la loi du dimanche.

Evasion.—Anthony Carr, un convict qui travaillait à la levée Sanchez, a réussi à s'évader le 5 juillet. On ne s'est aperçu de son disparition que le lendemain matin et on s'est mis à sa recherche, mais sans résultat. Il était condamné à un an pour vol. On pense qu'il s'est réfugié à la Nile Orléans.

Vols.—Louise McDonald et Eliza Riddle, deux négresses, et un nommé H. B. Barcas, ont été arrêtés hier matin pour bris de paix, au No 93 de la rue Bourgogne. Barcas s'est plaint que les deux femmes lui avaient volé $35. Il a porté une accusation contre elles.

—Hier matin à 1:15 heures, l'agent Maurvner ayant découvert un vagabond dans la cour de Mme Pinski No 272 rue St-Charles, il l'a arrêté, mais le prisonnier résistant, et réussissant à se dégager, s'est enfui. Deux coups de feu tirés par l'agent ne l'ont pas arrêté.

—La résidence de M. Tom Asher a été visitée dimanche matin entre 2 et 3 heures par des voleurs qui ont emporté une somme de $17 et pour $8 de bijoux.

La foudre.—Hier matin, pendant l'orage, la foudre est tombée sur le toit de la tourelle qui surmonte la nouvelle prison de paroisse. Elle a enlevé une grande partie des ardoises et causé une violente commotion dans tout le plafond. Les ouvriers qui travaillaient à l'intérieur ont ressenti un fort choc et quelques uns sont restés un instant étourdis. Personne toutefois n'a été blessé.

Les dégâts s'élèvent à $150.

Chute.—Hier soir à 6 h. 15, James Burke, un enfant de trois ans, qui jouait sur une galerie dans la cour de ses parents, No 19 rue Enghien, est tombé et s'est grièvement blessé à la tête. On l'a transporté à l'hôpital de charité dans une voiture d'ambulance.

Accident.—Vers 6 heures du soir, à Pemployenne des rues Washington et Tchoupitoulas, Julius Courtney, un enfant de douze ans, demeurant au No 15 1/2 de la rue Washington, trop approché d'un cheval appartenant à M. Hire, a reçu de l'animal un coup de pied qui lui a fendu les lèvres et causé plusieurs dents.

L'enfant a reçu les soins des internes de l'Hôpital de Charité.

Méfaits.—Ed. Herdon, un commerçant au No 197 de la rue Dryades, qui, lundi soir, avait été volé par West End, a été arrêté par Kennedy et Walsh et a comparu devant le recorder Willet.

Hier, à 1 heure de l'après-midi, à l'angle des rues Water et Jackson, une lutte entre deux individus, Peter Gibbons et Gregory Greenfield.

L'arrivée des agents ils ont pris la fuite, le dernier a été arrêté et a repris sa poste de police du sixième district.

Deux heures après les agents Rainey et Mayer ayant rencontré Gibbons à l'angle des rues Céleste et Tchoupitoulas, ils ont voulu le saisir ; mais il s'est débattu énergiquement, a déchiré l'uniforme de l'agent Mayer et a défoncé son casque. Il a pu s'échapper dans la maison du maître de police, où il a été arrêté par une escouade de la paix et ramené sur la prison.

Le prisonnier est un hoodlum bien connu qui vient de sortir du pénitencier.

Les deux agents ont aussi arrêté un autre hoodlum, nommé William, dit Lottie Cato, qui se trouvait en compagnie de Gibbons.

Rapt d'enfant.—Une mère éplorée venait, dernièrement, déclarer à M. Wehrung, commissaire de police d'Argenteuil, près Paris, que l'on venait de ravir son enfant, Léonie, une charmante petite fille de quatre ans.

L'enfant était sortie de l'école à quatre heures, accompagnée d'une fillette de neuf ans ; arrivées à cent mètres de l'habitation des parents, une dame élégamment vêtue s'était approchée d'elles, et, sous prétexte de ne conduire elle même Léonie, avait pris la direction de la gare, et n'avait plus été revue.

Le brigadier du commissariat d'Argenteuil se rendait présidemment à Sannois pour procéder à l'arrestation d'une fille Marie Proiseau, inculpée d'avoir escroqué des habillements d'enfants à divers négociants de la localité.

Quand l'agent pénétra chez elle, Marie Proiseau allait se mettre à table, et, dans un coin de l'appartement, une fillette répondant au signalement de celle qui avait été ravie quelques heures auparavant à Argenteuil, était couchée dans un berceau.

—Cette enfant est elle à vous ? dit le brigadier, dans l'esprit duquel un doute avait surgi.

—Oui, monsieur, répondit Marie Proiseau.

—Eh bien ! habillez-la et suivez nous avec elle.

En arrivant à Argenteuil, la petite Léonie fut reconnue par une amie des parents, Mme Lene, qui habite Grande-Rue, 42. Les parents, aussitôt prévenus, se rendirent au commissariat. Il serait difficile de dépeindre la scène d'attendrissement qui se passa dans le bureau du commissaire : la mère ne pouvait se lasser d'embrasser son enfant, pendant que le père pleurait de joie.

Devant le commissariat, une foule de cinq cents personnes était massée, et la fille Marie Proiseau eût été écharpée si les agents ne l'avaient enfermée, bien vite, dans une cellule, pour la soustraire à la colère de la foule.

On croit que Marie Proiseau est atteinte d'une maladie nerveuse, et que, hantée par l'idée d'avoir un enfant, elle avait volé, d'abord, tous les vêtements nécessaires pour la petite Léonie, qu'elle a, ensuite, enlevée.

Précoce assassin.—Une dépêche datée de Rorbaix, France, 21 juin, annonce que, dans l'après-midi, un gamin de neuf ans, se rendant à l'école et passant rue de la Lys, trouva un petit camarade nommé Arthur Wekelman, âgé de huit ans, affaissé sur le trottoir, qui lui demanda de le reconduire chez lui. Il le prit sur son dos et le porta chez ses parents, de fort pauvres gens, rue de l'Ouest, où l'enfant s'évanouit en arrivant.

En le déshabillant, on s'aperçut que son corps était littéralement couvert d'ecchymoses, produites par des coups de bâton.

Revenu à lui, l'enfant raconta qu'en sortant de l'école, un écolier âgé de onze ans, nommé Alfred Vanderlinck, l'entraîna dans un hangar et lui demanda s'il préférait être pendu ou recevoir des coups.

Le petit malheureux choisit les coups.

L'autre, alors, armé d'un bâton, se mit à le battre et cruellement, qu'il n'est pas une place de son petit corps qui ne soit une plaie.

Le docteur légiste croit même qu'il a été piétiné.

Le précoce assassin s'est enfui.

La victime est dans un état très grave ; on désespère de la sauver. La mère, au moment où on déshabillait l'enfant, tomba évanouie.

Somnéil hystérique.—Il y a quatre mois, rue de la Banque, à Paris, une demoiselle Blanche Charlotville, âgée de vingt ans, écuyère dans un cirque, avait essayé de se suicider en se portant à la poitrine deux coups de stylet.

Blessée légèrement, elle avait été conduite au poste, où elle déclarait que sa tentative était l'acte du désespoir que lui créait des ennuis à son amant, commerçant rue de la Banque, devant les fenêtres duquel elle avait résolu de mourir pour le punir de son abandon.

Après avoir reçu quelques soins et une sévère admonestation, on l'avait laissée partir.

Dernièrement, vers onze heures du soir, elle tombait sur le trottoir, au même endroit.

Relevée par le gardien de la paix de planton à la mairie, cette femme fut transportée au poste et couchée sur un matelas.

Elle se trouvait dans un état de prostration complète.

Quelques heures après, un sous-brigadier essaya de la réveiller. Toutes les tentatives furent inutiles.

On alla chercher un médecin, le docteur Sous, qui, après avoir examiné la femme, déclara qu'elle était atteinte de sommeil hystérique, et a fit transporter par une voiture des ambulances, à l'hôpital Lariboisière, où elle fut admise d'urgence.

Cassoules arrive de Bretagne, et Gasmajon de Suisse.

Aussitôt les récits de voyage de commencer, entre eux, mais, à un moment, Cassoulet est allé si loin, il a raconté des faits si invraisemblables, que Gasmajon l'arrête.

—Tu dois te tromper, lui dit-il.

—Me tromper, moi ! Jamais, jamais ! Tiens, dans le temps, j'ai essayé de me tromper, je n'ai pas pu.

Néologisme de demain, qui fera peut-être fortune, si le boulevard parisien lui prête vie.

On disait, jadis, des "roublards" qu'ils étaient dans le train.

Dorénavant, il n'est dans un autre genre de locomotion qu'on ne chercher des termes de comparaison.

On ne dira plus d'un malin qu'il est du dernier bateau, mais du premier ballon.

L'eau de la source de la pension Gonthier, à Covington, Lre. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide prénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlore 0 gr. 4 milimm : 268 mmgs. par gallon. 263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide prénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :

2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;

3. L'acide prénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle-Orléans.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

L'INCENDIE —DE— CHICAGO.

La recherche des cadavres.

Organisation des secours.

Mesures diverses.

Enquêtes, etc.

Chicago, 11 juillet—A la tombée de la nuit, les ruines du Cold Storage Building sont encore inexplorées et on ne pourra se rendre compte de l'étendue du désastre que lorsque tous les débris auront été enlevés.

En certains endroits, ils s'élèvent à une hauteur de quinze pieds et il est impossible de savoir combien de cadavres y sont ensevelis. Les recherches sont lentes et difficiles par suite de l'amas de tuyaux de ferraille de machines qui forment un fouillis inextricable.

Voici jusqu'ici la liste complète des morts :

Capitaine James Fitzpatrick, lieutenant Freeman, William Denning, Philip B. Breen, capitaine A. S. Garvey, John McBride, John Cahill, Paul Schroder, capitaine Burton E. Page, lieutenant Charles Purvis, John A. Smith, John Campbell, Edward Fowler, Jasper Stanford, de Buffalo, Ky ; R. A. Drumond, John Murphy, Charles Hutton.

Les pompiers blessés seront probablement sauvés.

En tout, treize cadavres ont été retirés des décombres. Il y a en outre trois pompiers qui sont morts à l'hôpital. On est certain que beaucoup d'employés sont montés dans la tour pour prêter leur concours aux pompiers, mais combien ont péri, on l'ignore.

World's Fair Grounds, 11 juillet—Trois autres cadavres ont été retrouvés ce matin, mais ils étaient tellement mutilés et calcinés qu'il a été impossible de reconnaître leur identité. Il était toutefois facile de voir que ce n'étaient point des pompiers.

Tous les cadavres de ceux-ci doivent en effet se trouver pour ainsi dire sur le même point, là où s'élevait la tour, et ces trois cadavres ont été retrouvés en un autre point de l'immeuble. Autour de l'un de ces corps se trouvait une ceinture en cuir à laquelle était suspendue une paire de pinces, prouvant que c'était le cadavre d'un employé de la compagnie électrique.

Cette découverte fait craindre que les victimes ne soient beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'avait pensé tout d'abord et on suppose que les employés et les visiteurs n'étaient pas tous sortis au moment où l'immeuble s'est écroulé. On a trouvé jusqu'ici quinze cadavres et les recherches n'ont pas été très actives.

Les gardes colombiens affirment que de nombreux visiteurs ont été pris sous les décombres. Plusieurs employés de la Compagnie d'éclairage électrique qui placaient des fils, manquent encore à l'appel, ainsi que des gardes colombiens. Plus de 10,000 personnes entourent le lieu du sinistre.

On s'est aperçu que la tour était extrêmement frêlé et que la charpente en était absolument insuffisante pour un édifice de cette dimension. Cela découvrait a soulevé une indignation générale.

Les directeurs de l'exposition déclinent toute responsabilité, l'immeuble ayant été construit par une Compagnie à laquelle avait été accordée la concession.

La compagnie a fait faillite.

Elle possède un autre établissement à Aurora, Ills.

On dit que les directeurs de l'exposition ne sont pas à l'abri de tout blâme. Plusieurs fois le danger leur a été signalé, mais ils n'ont pas agi, et il y a quelque temps, ils ont retiré les gardes que la compagnie refusait de payer.

On leur avait justement fait observer que l'exposition entière pourrait être détruite, au cas où un incendie prendrait par un vent du sud et tel est dit le cas hier où le vent est soufflé d'un autre côté.

Les directeurs se sont réunis ce matin. La séance a été orageuse, et on pense qu'il était question d'une enquête sur l'incendie.

Au milieu des débris fumants et noircis, s'élevaient encore aujourd'hui plusieurs pancartes, l'une par exemple annonçant que l'on pouvait patiner sur le toit, et une autre se dressant comme un sarcasme avec ces mots : "Ce batiment, absolument à l'épreuve du feu, a été construit par, etc....."

L'enquête du coroner a commencé aujourd'hui.

A la morgue, les scènes étaient touchantes.

Des pentaines de personnes en quête de parents et d'amis, en attirée seulement par le désir de satisfaire leur curiosité entourent l'édifice. Le premier wagon de police qui a transporté le cadavre à demi-consumé d'un pompier, a été suivi par une foule d'hommes et d'enfants. Il a été très difficile à la police de contenir la foule. Hommes et femmes se bousculaient à l'envi dans leur désir de jeter un coup d'œil sur les cadavres à mesure qu'ils étaient transportés à la morgue.

L'intérieur de celle-ci était plein d'une odeur de chair brûlée, et le spectacle qu'il offrait était fait pour émouvoir les plus endurcis.

Sur les tables, des sacs recouverts de linceuls contenaient tous ce qui restait des braves pompiers. Un de ces sacs, ouvert, n'a offert aux regards qu'une masse boursouflée.

Des épouses et des mères ont demandé à être admises, mais on leur a répondu qu'il était inutile de tenter de reconnaître les cadavres, parce que c'était impossible. Elles ont vainement insisté.

Lorsque les cadavres ont été vus par le jury, le coroner McShane a ajourné l'enquête à jeudi. Le constructeur en chef de l'Exposition et le chef des pompiers y seront convoqués.

Les directeurs du concours militaire ont informé le directeur général qu'ils donneront une représentation au bénéfice des familles de ceux qui ont péri.

Le 13 juillet, tous les employés et ceux qui ont des passes pourront à leur gré payer le prix d'admission à la porte à titre de contribution. On a suggéré aussi au directeur Davis l'idée de donner aux familles le produit des entrées de toute une journée. Ce plan a été proposé par M. C. T. York, le président des Compagnies de chars, et il a dit que s'il était accepté il paierait lui même $2,500 au billet d'entrée, le jour qui aurait été fixé par la direction. Il pense que beaucoup suivront son exemple.

Au cours de la réunion de la Commission Nationale, le président Palmer a suggéré l'inspection des édifices fréquentés par le public.

Il est d'avis qu'il y en a beaucoup du toit desquels les visiteurs ne pourraient pas être sauvés en cas d'incendie.

Des résolutions en mémoire des morts ont été adoptées et un comité de 4 a été nommé pour inspecter les édifices.

De prompts mesures seront prises pour venir en aide aux familles des victimes. Le maire va nommer un comité de commerçants qui recevra les souscriptions. Il a déjà reçu lui-même plusieurs chèques.

Empoisonnement.

Mansfield, O., 11 juillet—Les médecins sont en présence d'un cas étrange d'empoisonnement. Vingt-cinq familles sont atteintes et dix personnes sont sur le point de succomber.

L'empoisonnement a été causé par l'usage de fromage fabriqué par une Compagnie locale. Les avis des médecins sont partagés et certains prétendent que les malades ont bu de l'eau de puits contaminée.

DR PRICE'S Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque ; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'éprouve.

Pour Conserver

La richesse, la couleur et la beauté de la chevelure le plus grand soin est nécessaire, beaucoup de mal a résulté de l'emploi de préparations sans valeur. Pour être sûr d'avoir un article de première qualité demandez à votre pharmacien ou à votre parfumeur la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Elle est absolument supérieure à toute autre préparation de cette sorte. Elle restaure la couleur originelle et l'abondance de la chevelure laquelle est devenue claire, fanée ou grise. Elle maintient le cuir chevelu frais, moite et exempt de la teigne. Elle guérit les humeurs qui démangent, empêche la calvitie, et donne à

LA CHEVELURE

une texture soyeuse et un parfum permanent. Nulle toilette ne peut être considérée complète sans cette préparation, la plus populaire et la plus élégante de toutes les coiffures.

"Mes cheveux commencèrent à grisonner et à tomber, quand j'avais environ 25 ans. J'ai fait usage dernièrement de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, et elle a causé une nouvelle pousse de cheveux de la couleur naturelle."—R. J. Lowry, Jones Prairie, Texas.

"Il y a plus d'un an j'avais une forte fièvre, et quand je recouvrai la santé, mes cheveux commencèrent à tomber, et le peu qui me restait se mit à grisonner. J'essayai de divers remèdes, mais sans succès, jusqu'à ce que je commençasse à

Faire Usage de

la Vigueur des Cheveux d'Ayer, et maintenant mes cheveux poussent rapidement et est restauré à sa couleur primitive."—Mme. Annie Collins, Dighton, Mass.

"J'ai fait usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pendant près de cinq ans, mes cheveux sont moelleux, lustrés, et dans un état d'excellente conservation. J'ai quarante ans et ai parcouru à cheval les plaines pendant vingt-cinq ans."—Wm. Henry Ott, dit "*Mustang Bill*," Newcastle, Wyo.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue partout par les droguistes.

LA SITUATION EN FRANCE.

New York, 11 juin—Il a été publié ce matin, ici, une dépêche d'un correspondant de Paris, ainsi conçue :

"La situation politique en France est bouleversée.

Il est difficile d'en prédire le résultat. On s'est borné aujourd'hui à une guerre de mots, entre les diverses factions et ceux là même qui étaient restés calmes pendant l'affaire de Panama, tiennent un étrange langage.

Une personne qui plus souvent que toute autre depuis la fondation de la République a été reconnue comme une grande autorité politique en France, a dit aujourd'hui : "Carnot sera obligé de donner sa démission avant l'élection du mois prochain. Tout le monde peut se rendre compte que c'est lui et non M. Dupuy et ses ministres qui est responsable de la politique vacillante des temps derniers."

—"Qu'arrivera-t-il, alors ?"

Un nonchalant : "Je ne sais pas," accompagne d'un haussement d'épaules, a été la seule réponse.

Le correspondant a parlé cette après-midi à trois des chefs des socialistes et du parti ouvrier, et l'un d'eux a dit : "Nous avons 450,000 hommes prêts à nous obéir si la grève générale est ordonnée par le Congrès Socialiste National, cette semaine.

Bien mieux, ils sont prêts à prendre les armes pour défendre la politique libérale attaquée par le présent gouvernement. Nous n'avons aucune confiance dans cette politique mal conçue que le ministère a été obligé d'adopter.

Le cabinet a été attaqué lundi par toutes les factions ; heureusement personne n'a osé entamer la discussion à la chambre.

La Constitution elle-même aurait pu périr dans la tempête qui est été déchaînée.

On a décidé d'attendre à mardi, et d'ici là, la situation peut se dessiner plus clairement.

Il est évident que Carnot lui même a été à la tête de la campagne contre les radicaux et les socialistes.

C'est aussi sous ses ordres que le ministère a suivi la même politique pour éviter la chute du Cabinet. Personne n'ignore cela, et l'indignation qui se manifeste à l'égard des ministres, atteint le Président lui-même.

Les membres du Cabinet ont été ouvertement critiqués dans les couloirs de la Chambre. Les députés les ont traités de mannequins et de simples instruments. Les journaux sont remplis d'articles violents.

Paul de Cassagnac a publié une des plus terribles attaques qui aient jamais été dirigées contre le gouvernement par la Presse française. Tout cela n'est pas fait pour calmer l'irritation populaire.

Le respect de l'autorité s'est changé en mépris et l'on ne sait vraiment vu se manifester ce sentiment.

Le Conseil municipal a de nouveau exprimé son opinion. Il a dit qu'il ne pouvait pas, par suite de contrats déjà signés, abandonner complètement la célébration de la fête nationale, vendredi prochain, mais il a décidé de lancer un manifeste conseillant aux habitants de la ville de Paris de s'abstenir de célébrer la consécration de liberté dont ils ne jouissent pas.

WASHINGTON.

Le fièvre jaune au Brésil.

Washington, 11 juillet—Le capitaine du brick Odirelio, de Santos, Brésil, apporte la nouvelle d'une épidémie de fièvre jaune qui sévit en ce pays depuis plusieurs mois. Les rapports consulaires n'en font aucunement mention.

Le fait que l'Odirelio a été obligé de partir sans certificat consulaire, indiquait que le consul est mort ou qu'il a quitté le pays. Son successeur a été nommé le 28 juin, mais il ne s'est pas encore rendu à son poste.

Le croiseur Détroit.

Washington, 11 juillet—Les Columbia Iron Works ont informé le ministère de la marine qu'ils étaient prêts à livrer le croiseur Détroit au gouvernement.

Le Minneapolis.

Philadelphie, 11 juillet—Il a été décidé que le cuirassé Minneapolis serait lancé le 12 août.

Mlle Washburn, fille du sénateur, sera la marraine.

Assassinat.

Kansas City, Mo., 11 juillet—Mme J. Eider ayant envoyé chercher ce matin un entrepreneur de pompes funèbres pour préparer le corps de son mari, il a remarqué que celui-ci était mort à bout de sang et a fait prévenir le coroner qui a déclaré qu'il avait été horriblement mutilé pendant la nuit. Mme Eider qui est âgée de 50 ans, est son fils, ont été arrêtés.

Le bal d'Etat à Londres.

Londres, 11 juillet—L'Hon. Thos. Bayard, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre, assistera avec Mme Bayard au bal d'Etat qui avait été remis à la suite du naufrage du Victoria.

Un incident à St-Jean de Terre Neuve.

St Jean, Terre Neuve, 11 juillet—La colonie est menacée de sérieuses complications résultant de la question des rivages français.

La Naiade est arrivée ici dimanche, pour prendre part à la fête du 14 juillet et pour régler cette question de rivage.

Il y a cinq semaines, les fabricants français de conserves de homard ont importé tout un outillage sur lequel ils ont refusé de payer des droits. Le gouvernement a saisi la marchandise et l'a vendue à l'encan.

L'amiral français a eu hier un entretien avec le gouverneur et le conseil exécutif.

Il a demandé que la marchandise fut rendu aux propriétaires et sur un refus du gouverneur, il lui a donné jusqu'à 5 heures de l'après-midi pour se décider.

N'ayant pas reçu de réponse à cette heure, il a levé l'ancre et quitté le port, refusant d'assister à un banquet préparé en son honneur.

Le navire anglais Cléopatre était venu aussi à la rencontre de la Naiade, et les officiers sont indignés de la façon d'agir de l'amiral français qui est parti en faisant toutes sortes de menaces.

L'amiral Français va se rendre à St-Pierre, et de là rentrer en France. Le navire anglais attend des instructions d'Angleterre.

On redoute les résultats de cet incident.

—Vous direz ce que vous voudrez, il arrive toujours un moment où le chef de l'Etat le plus libéral agit en tyran.

—Allons donc !

—Eh bien ! oui, quand il tête ses bottes !

Etranglée par son mari.—Vers cinq heures du soir, un individu se présentait, hâletant, au commissariat de police d'Argenteuil, près Paris.

—Ma femme, dit-il, vient de se tuer avec un couteau, veuillez venir constater le suicide.

M. Verunghe, commissaire de police, se rendit, aussitôt, à l'adresse indiquée, 50, route de Sannois.

En pénétrant dans l'appartement, le magistrat fut bien surpris, à la vue du spectacle qui s'offrit à ses yeux : les chaises étaient renversées, la table était brisée, le matelas et les oreillers étaient éventrés, et les plumes éparpillées partout ; dans un coin, le corps sur une chaise, une femme était étendue, la tête et les jambes pendant vers le sol.

—Mais c'est vous qui l'avez tuée !.... s'écria-t-il.

A cette brusque demande, le mari balbutia, puis, courbant la tête il avoua.

C'est vrai, mais c'est sans le vouloir, en me battant contre elle. J'ai serré trop fort et je l'ai étranglée.... Ce qui s'est passé avant, je ne saurais le dire. Je suis coupable, mais j'étais ivre.... nous étions ivres tous deux.... Je suis un misérable, arrêtez-moi, je vous l'ai dit tout.... Je vous expliquerai mes existence malheureuse, mes déceptions, ma vie empoisonnée par l'abominable passion de cette femme, que vous voyez à étudier sans vie, et que j'ai tuée sans le vouloir....

Amené au commissariat, cet homme a déclaré se nommer Letinturier, né en 1857, à l'Epinay-le-Comte (Orne).

Letinturier est employé comme forgeron dans une équipe volante de la Compagnie de l'Ouest.

En 1887, il était nommé de troisième classe à Gisors (Orne), aux appointements de 1.300 francs.

En 1892, il était nommé au même emploi à Argenteuil, et malgré sa terrible passion de l'alcool, était porté, en janvier dernier, à la 2e classe de son emploi, aux appointements de 1,400 francs.

Au mois de décembre 1872, il a laissé mourir de faim une petite fille atteinte de la variole.

Ce ne fut que quarante-huit heures après la mort, que les voisins allèrent faire la déclaration au commissaire.

Le mari et la femme, étant complètement ivres, n'avaient plus songé à la pauvre malade.

Enfin, tout récemment, au retour d'un voyage, s'aperçevant que sa femme avait dépensé à boire une somme de cent francs, en quelques jours, il se jeta sur elle et l'étrangla.

M. Moreau, juge d'instruction, s'est rendu à Argenteuil, accompagné d'un substitut du Parquet de Versailles, et du greffier pour procéder à l'interrogatoire du coupable.

Devant ce magistrat, Letinturier a renouvelé ses aveux. Un médecin légiste est arrivé à trois heures pour faire les constatations.

Pendant toute l'après-midi, une foule de curieux n'a cessé de stationner devant la porte de la mairie, commentant le tragique événement.

Letinturier est père d'un petit garçon de onze ans, et d'une fillette de quatre ans.

Les deux enfants ont été admis à l'hôpital d'Argenteuil, en attendant que le grand-père paternel, qui habite Epinay-le-Comte, les prenne à sa charge.

Une victime des courses.—Une sexagénaire, Mme Fourneau, demeurant 20, rue Madame, Paris, a disparu de chez elle depuis quelques jours, en laissant à son mari, imprimeur-lithographe, une lettre dans laquelle elle le prévenait qu'elle allait se noyer, ne pouvant supporter le chagrin qu'elle éprouvait d'avoir perdu des sommes importantes aux courses.

Mme Fourneau, mariée depuis quarante ans, avait, il y a trois ans seulement, contracté la funeste passion du jeu.

Depuis cette époque, elle avait gaspillé toutes les économies du ménage sur les champs de courses, et, à deux reprises déjà, elle avait essayé de se donner la mort à la suite de pertes d'argent.

Son mari, désespéré, quitta Paris avec elle, l'année dernière, pour aller habiter aux environs de Melun, mais le jeu ramena Mme Fourneau à Paris, où plus que jamais, la chance lui fut défavorable.

Il y a quelques jours, elle est partie de chez elle et s'est rendue au Mont-de-Piété, pour y engager quelques bijoux. Les reconnaissances de ceux-ci ont été envoyées à son mari dans une lettre mise à la Poste place de la Bourse.

L'argent que Mme Fourneau a reçu de ces engagements, a dû lui servir pour se rendre en province, où, souvent, elle avait manifesté l'intention d'aller mourir.

Toutes les recherches faites jusqu'à présent pour la retrouver sont demeurées infructueuses.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAÎT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement *sur le recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

Le portrait ci dessus est celui de la petite fille d'un des hommes d'Etat les plus distingués de la Virginie. Quand l'enfant eut une attaque de choléra infantum et que les médecins l'avaient abandonnée, on lui fit prendre du Germetuer. Deux heures après elle était ravivée et sa cure commença rapidement. Dans une récente lettre, renfermant les portraits qui précèdent, de l'enfant et de la gardienne, la mère dit que "l'enfant fut arrachée